

COMMUNE - LES MOUSSIÈRES

Conseil Municipal du 20 mai 2019

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Christian ROCHET - Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRECARD - Sylvie GROSTABUSSIAT - Gaétan DUSSOUILLEZ - Emmanuelle VINCENT

CORRECTION DU BP ASSAINISSEMENT :

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'ajustement de crédits demandé par la Trésorerie de Saint Claude :

- Débiter le 022 d'un montant de 338€
- Créditer le 6261 d'un montant de 338€

PROJETS ET TRAVAUX :

<i>Commerce de proximité bar</i>	<ul style="list-style-type: none">- La levée de réserves est fixée au mercredi 22 mai- Les travaux sont terminés à l'exception :<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les vérifications électriques et établir l'attestation d'accessibilité (coût 350€)• Lot 1 Maçonnerie : réalisation des enrobés sur le parking existant. Devant l'entrée du logement, dépose de l'ancien caniveau PVC. Marquage au sol de la place PMR et pose du panneau. Suppression du chemin de guidage podotactile.• Lot 2 Menuiserie Bois : terminer la pose du bardage. Fourniture et pose de 3 tablettes en aluminium sur les baies façade Sud.• Lot 4 Revêtements scellés : pose de grattes pieds• Lot 6 Electricité : redescendre de 30cm la PC en tri sous le bar. En façade sud, pose d'une moulure pvc verticale pour dissimuler l'alimentation télécom.• Des extincteurs seront achetés
<i>Projets de construction des particuliers</i>	<p>Le projet de construction de maison individuelle de Mr VENTARD - parcelle AB 226 route de la Cheminée : l'entreprise SJE réalisera les travaux cette semaine et en même temps SUEZ viendra pour le raccordement de la parcelle.</p> <p>Un arrêté de circulation sera fait pour interdire la circulation le temps des travaux.</p> <p>Monsieur Le Maire informe qu'un couple serait acheteur de la parcelle AB 213 appartenant à Mr GROSSIORD.</p>
<i>Voirie</i>	<p>Les travaux de réfection de route Chemin de la Cheminée par SJE sont décalé au 15 juin afin qu'ils puissent faire ceux de la parcelle de Mr VENTARD avant.</p>

ASSAINISSEMENT :

A la suite de la rencontre entre la DDT, service de l'eau et la commune, la Mairie a demandé le chiffrage d'un dégraisseur auprès de SUEZ. Les services ont également envoyé des remarques concernant la convention modifiée entre les 3 prestataires, les rectifications ont été

effectuées et la convention envoyée aux différents partenaires.

FIBRE OPTIQUE :

Le relevé de boîte aux lettres a été effectuée en avril avec la société ELABOR, l'armoire pour la fibre serait installée sur la parcelle 164 (à côté du petit bâtiment télécom devant la Mairie).

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION SOLIDARITE DES TERRIOTIRES :

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- **ATTESTE** de la participation de la Communauté de Communes HAUT JURA-SAINT Claude de l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 8 880€
- **SOLLICITE** une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Dotations Solidarités aux Territoires » sur la base de 20% pour un montant de 26 899€.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Monsieur le Maire informe que lors de la rencontre avec l'agence Départementale des routes :
 - le panneau « zone 30 » devrait être remplacé par « limitation à 30 »
 - L'installation d'un panneau « stop » à la sortie de la route du crêt joli (Goulet) car le cédez le passage actuel n'est pas réglementaire du fait du manque de visibilité. La remarque est faite que l'hiver, les voitures ne pourront pas respecter (patinage) mais les usagers pourront faire le tout par la 2^e sortie de la route du crêt joli (sortie village). Une autre proposition est faite : mettre la rue en sens unique.
 - Mise en place de chicanes de ralentissement provisoire à chaque entrée du village
- ✚ Nettoyage de printemps prévu samedi 18 mai, a été annulé du fait du mauvais temps.
- ✚ Inauguration du commerce de proximité bar-restauration vendredi 31.5.2019.
- ✚ A l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTE** que Mme Fabienne MOUY fasse un jardin potager entretenu sur la parcelle à côté de la Mairie.
- ✚ La décision du Tribunal concernant la maison BERGMAN est rendue le 24 mai.
- ✚ Tourbières : réflexion pour signaler la dangerosité du sentier sachant que ça ne relève pas de la commune car il n'y a pas d'indication de sentier de promenade et qu'il se trouve sur le domaine privé.
- ✚ Gaétan DUSSOUILLEZ délégué PDPR fait un point sur la dernière réunion avec la Communauté de Communes HAUT Jura Saint-Claude qui a informé que cette dernière ne s'occuperait plus de l'entretien des sentiers de randonnée, de même le responsable du damage de la Communauté de Communes a averti que les d'ameurs bénéficieront de 2 jours de repos par semaine donc il risque de ne pas avoir de damage 1 jour ou 2 dans la semaine.